

**Pour une formation des enseignant-e-s au travail scolaire à domicile**

# PORTFOLIO

# La recherche complète est téléchargeable sur le site de l’Observatoire de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Aide à la Jeunesse : http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=travauxdomicile

## Activité 1 : le questionnaire

|  |
| --- |
| Questionnaire – les travaux à domicile |

Ce questionnaire a pour objectif de connaître votre avis, il n’existe donc pas de bonne ou de mauvaise réponse.

Les consignes pour répondre aux différentes questions sont expliquées au fur et à mesure du questionnaire. Veuillez être attentifs à ne cocher qu’une réponse par item.

Merci de votre participation.

Avant de commencer, voici une définition du travail à domicile provenant de la circulaire no 108 :

« Les travaux à domicile sont ainsi définis : activité dont la réalisation peut être demandée à l’élève, en dehors des heures de cours, par un membre du personnel enseignant. Cette définition englobe donc tous les travaux que selon les écoles, on nomme **devoirs, leçons ou encore activités de recherche ou de préparation**... Les dispositions prévues concernent donc bien toutes ces activités et pas uniquement ce qu’il est coutumier d’appeler "devoirs". » (Circulaire no 108 de la Communauté française relative à la régulation des travaux à domicile dans l’enseignement fondamental, 2002.)

**Question 1 : vos souvenirs personnels**

|  |  |
| --- | --- |
| **1.1.** Lorsque vous repensez à vos travaux à domicile à l’école primaire, que ressentez-vous ?  **Cochez le sentiment qui est le vôtre.** | ☐ Sentiment très négatif  ☐ Sentiment négatif  ☐ Sentiment neutre  ☐ Sentiment positif  ☐ Sentiment très positif |

**1.2.** **Racontez** deux souvenirs à propos des travaux à domicile lorsque vous étiez élève à l’école primaire : un souvenir plutôt à connotation positive, l’autre plutôt à connotation négative.

………………………………………..........................................................................................................................

………………………………………..........................................................................................................................

………………………………………..........................................................................................................................

………………………………………..........................................................................................................................

………………………………………..........................................................................................................................

………………………………………..........................................................................................................................

………………………………………..........................................................................................................................

………………………………………..........................................................................................................................

………………………………………..........................................................................................................................

**1.3.** A quelle fréquence receviez-vous chacun des exemples de travaux à domicile qui suivent ?

**Cochez une réponse par item**.

|  |  |
| --- | --- |
| **1.3.1** Des recherches et des défis | ☐ Jamais  ☐ Rarement  ☐ Parfois  ☐ Souvent  ☐ Presque toujours |
| **1.3.2** Des feuilles d’exercices semblables à celles réalisées en classe. | ☐ Jamais  ☐ Rarement  ☐ Parfois  ☐ Souvent  ☐ Presque toujours |
| **1.3.3** Des travaux dans lesquels de nouvelles matières sont à apprendre. | ☐ Jamais  ☐ Rarement  ☐ Parfois  ☐ Souvent  ☐ Presque toujours |
| **1.3.4** Des travaux créatifs dans lesquels les acquis sont mobilisés. | ☐ Jamais  ☐ Rarement  ☐ Parfois  ☐ Souvent  ☐ Presque toujours |
| **1.3.5** Autre : ……………………………………….……………………  ……………………………………………………………………………… | ☐ Jamais  ☐ Rarement  ☐ Parfois  ☐ Souvent  ☐ Presque toujours |

**1.4 Pour les deux questions suivantes, cochez la proposition qui vous convient.**

|  |  |
| --- | --- |
| **1.4.1** Combien de temps par jour passiez-vous à faire vos travaux à domicile en semaine, lorsque vous étiez élève en quatrième primaire ? | ☐ Je n’avais pas de travail à faire.  ☐ Entre 0 et 15 minutes.  ☐ Entre 15 et 30 minutes  ☐ Entre 30 et 45 minutes  ☐ Plus de 45 minutes |
| **1.4.2** Combien de temps passiez-vous à faire vos travaux à domicile le weekend, lorsque vous étiez élève en quatrième primaire ? | ☐ Je n’avais pas de travail à faire.  ☐ Entre 0 et 15 minutes.  ☐ Entre 15 et 30 minutes  ☐ Entre 30 et 45 minutes  ☐ Plus de 45 minutes |

**1.5 Pour les deux questions suivantes, cochez la proposition qui vous convient.**

|  |  |
| --- | --- |
| **1.5.1** En semaine, réalisiez-vous vos travaux à domicile… | ☐ Seul ?  ☐ Accompagné/aidé ?  **Par qui ?** (Étude ? Aide parentale ? Aide extérieure ? École des devoirs ?) ……………………………………… |
| **1.5.2** Durant le weekend, réalisiez-vous vos travaux à domicile… | ☐ Seul ?  ☐ Accompagné/aidé ?  **Par qui ?** (Étude ? Aide parentale ? Aide extérieure ? École des devoirs ?) ……………………………………… |

**Question 2 : les types de devoirs**

**2.1.** Plus tard, quel travail à domicile donneriez-vous à vos élèves en deuxième primaire ? **Cochez la proposition qui vous convient.**

|  |  |
| --- | --- |
| **2.1.1** Une feuille de calcul reprenant la multiplication découverte la semaine précédente. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **2.1.2** Un classement de formes géométriques qui permettra d’aborder une nouvelle leçon sur les quadrilatères le lendemain. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **2.1.3** Une recherche documentaire, à préparer uniquement en dehors de l’école, afin de présenter un bref exposé en classe. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **2.1.4** Une proposition de synthèse sur le nom commun sur base de découvertes et d’exercices faits en classe. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |

**2.2** Plus tard, à quelle fréquence demanderiez-vous à vos élèves de troisième primaire chacun des exemples de travaux à domicile qui suivent ?

**Cochez la proposition qui vous convient.**

|  |  |
| --- | --- |
| **2.2.1** Des recherches et des défis. | ☐ Jamais  ☐ Rarement  ☐ Parfois  ☐ Souvent  ☐ Presque toujours |
| **2.2.2** Des feuilles d’exercices semblables à celles réalisées en classe. | ☐ Jamais  ☐ Rarement  ☐ Parfois  ☐ Souvent  ☐ Presque toujours |
| **2.2.3** Des travaux dans lesquels de nouvelles matières sont à apprendre. | ☐ Jamais  ☐ Rarement  ☐ Parfois  ☐ Souvent  ☐ Presque toujours |
| **2.2.4** Des travaux créatifs dans lesquels les acquis sont mobilisés. | ☐ Jamais  ☐ Rarement  ☐ Parfois  ☐ Souvent  ☐ Presque toujours |
| **2.2.5** Autre : ……………………………………….………………………………  ………………………………………………………………………………………….. | ☐ Jamais  ☐ Rarement  ☐ Parfois  ☐ Souvent  ☐ Presque toujours |

**2.3** **Cochez la proposition qui vous convient**: pour vous, le devoir est un moment…

|  |  |
| --- | --- |
| **2.3.1** d’apprentissage. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **2.3.2** d’entraînement. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |

**2.4** Voici trois journaux de classe différents pour des enfants de quatrième primaire.

**Cochez celui qui vous semble le plus adapté.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ | ☐ | ☐ |



**2.4.1 Expliquez votre choix.** ………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………

**2.5** Des chercheurs ont conçu une catégorisation (classement) des travaux à domicile : **classez ces catégories de 1 à 4,** **où 1 est la catégorie** **qui vous semble la plus importante.**

|  |  |
| --- | --- |
| …… | Les devoirs de créativité réalisés à partir d’analyses et d’observations. |
| …… | Les devoirs de préparation qui visent à donner aux élèves une connaissance du sujet prochainement étudié en classe. |
| …… | Les devoirs de pratique dont l’objet est de renforcer les acquisitions. |
| …… | Les devoirs de poursuite dont l’objet est de faire utiliser aux élèves des concepts dans d’autres situations. |

**Question 3 : l’école et la famille**

**Positionnez-vous par rapport aux différentes affirmations ci-dessous en cochant la position qui vous correspond le plus :** pas du tout d’accord, pas d’accord, ni en désaccord, ni d’accord, d’accord, tout à fait d’accord.

|  |  |
| --- | --- |
| **3.1** Les travaux à domicile sont indispensables à la création d’une bonne relation entre l’enseignant et les parents. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **3.2** Les travaux à domicile détériorent la relation entre les parents et l’enfant en générant du stress. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **3.3** Les travaux à domicile sont un moyen de montrer aux parents le travail effectué en classe. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **3.4** Les travaux à domicile provoquent chez certains élèves des conflits lors de la réalisation de ceux-ci en famille. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **3.5** Les travaux à domicile contribuent à la participation des parents dans la vie scolaire. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **3.6** Les travaux à domicile exercent des pressions sur les enfants qui doivent les réaliser. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **3.7** Les travaux à domicile sont demandés par les enseignants pour répondre aux attentes des familles. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **3.8** Il y a d’autres moyens que les travaux à domicile pour créer une bonne relation avec les parents. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **3.9** Les travaux à domicile permettent aux parents de contrôler les apprentissages indispensables à l’avenir professionnel de leur enfant. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **3.10** Les travaux à domicile inadaptés en contenus et/ou en quantité peuvent contribuer à nuire à la relation avec les parents. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **3.11** Les travaux à domicile sont un envahissement de l’école dans la famille. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **3.12** Les travaux à domicile contentent les parents. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **3.13** Les travaux à domicile doivent pouvoir être réalisés sans l’aide de l’adulte. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |

**Question 4 : les droits de l’enfant au repos et aux loisirs**

**Positionnez-vous par rapport aux différentes affirmations ci-dessous en cochant la position qui vous correspond le plus.**

|  |  |
| --- | --- |
| **4.1** Les travaux à domicile empiètent sur le droit aux loisirs et aux sports. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **4.2** Les travaux à domicile réduisent la motivation que les élèves portent pour l’école. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **4.3** L’école est plus importante que les loisirs. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **4.4.** Les travaux à domicile peuvent amener les enfants à se désintéresser de l’école. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **4.5** Les élèves aiment montrer à leurs parents ce qu’ils ont appris au travers des travaux à domicile. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **4.6** Les travaux à domicile sont un obstacle aux activités sportives et culturelles. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |

**4.7** **Décrivez** l’emploi du temps d’un élève de 10 ans après l’école, jusqu’à l’heure du coucher.

de 15h45 à ......h ...... : ……………………………………………………………………

de ......h ..... à ......h ...... : ……………………………………………………………………

de ......h ..... à ......h ...... : ……………………………………………………………………

de ......h ..... à ......h ...... : ……………………………………………………………………

de ......h ..... à ......h ...... : ……………………………………………………………………

de ......h ..... à ......h ...... : ……………………………………………………………………

de ......h ..... à ......h ...... : ……………………………………………………………………

de ......h ..... à ......h ...... : ……………………………………………………………………

de ......h ..... à ......h ...... : ……………………………………………………………………

de ......h ..... à ......h ...... : ……………………………………………………………………

**Question 5 : l’égalité des chances**

**Positionnez-vous par rapport aux différentes affirmations ci-dessous en cochant la position qui vous correspond le plus.**

|  |  |
| --- | --- |
| **5.1** Les travaux à domicile sont indispensables pour pouvoir répondre aux droits de l’enfant à l’éducation. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **5.2** Les travaux à domicile permettent aux enfants de revoir les apprentissages effectués en classe. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **5.3** Les travaux à domicile sont injustes car tous les enfants n’apprennent pas de la même manière. Le travail à domicile peut être facile pour certains élèves alors que cela sera très difficile pour d’autres. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **5.4** Les travaux à domicile sont nécessaires au développement d’habiletés cognitives. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **5.5** Les travaux à domicile ne développent pas les mêmes capacités chez tous les élèves car ils sont plongés dans des conditions différentes. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **5.6** Les travaux à domicile ne favorisent pas l’égalité des chances. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **5.7** Les travaux à domicile ont une visée formative, permettant à l’élève d’exercer ce qu’il a vu en classe. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **5.8** Les travaux à domicile sont injustes étant donné que les enfants n’ont pas le même soutien scolaire à la maison. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **5.9** Les travaux à domicile permettent à l’élève de développer la mémoire, l’autonomie et la gestion du temps. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |

**Question 6 : la pratique des travaux à domicile**

**Positionnez-vous par rapport aux différentes affirmations ci-dessous en cochant la position qui vous correspond le plus.**

|  |  |
| --- | --- |
| **6.1** Les travaux à domicile sont demandés aux élèves par les enseignants pour reproduire les traditions scolaires. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **6.2** Les travaux à domicile incitent l’élève à travailler, à faire des efforts et à se dépasser. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **6.3** Les travaux à domicile permettent de développer une méthode de travail. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **6.4** Les travaux à domicile permettent d’augmenter le temps d’apprentissage, sans augmenter le temps scolaire. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **6.5** Les travaux à domicile permettent de faire comme ses collègues. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **6.6** Les travaux à domicile permettent uniquement aux enseignants de gagner du temps et de terminer leur programme annuel. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |

**Question 7 : la gestion des travaux à domicile**

**Positionnez-vous par rapport aux différentes affirmations ci-dessous en cochant la position qui vous correspond le plus.**

|  |  |
| --- | --- |
| **7.1** Un enseignant de troisième primaire doit donner des travaux à domicile dont la durée est d’environ 30 minutes | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **7.2** L’enseignant, connaissant les manières d’apprendre et d’être de chacun de ses élèves, adapte les travaux à domicile en fonction des difficultés de ceux-ci. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **7.3** L’enseignant doit donner le même travail à chacun afin que tous ses élèves avancent au même rythme. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **7.4** L’enfant doit s’habituer à travailler quotidiennement chez lui. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **7.5** Les travaux à domicile demandés par l’enseignant varient en fonction de chaque élève. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **7.6** L’enseignant doit donner des travaux plus courts aux élèves qui ont besoin de plus de temps que d’autres pour réaliser une même tâche. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |

**Question 8 : l’utilité des travaux à domicile**

**8.1** Selon vous, à quoi servent les travaux à domicile ? **Positionnez-vous par rapport aux différentes affirmations ci-dessous en cochant la position qui vous correspond le plus.**

|  |  |
| --- | --- |
| **8.1.1** Consolider les apprentissages vus en classe**.** | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **8.1.2** Développer l’autonomie de l’élève. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **8.1.3** Créer un lien entre l’école et la famille. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |
| **8.1.4** Augmenter le temps de travail de l’élève sans augmenter le temps passé à l’école. | ☐ Pas du tout d’accord  ☐ Pas d’accord  ☐ Ni en désaccord, ni d’accord  ☐ D’accord  ☐ Tout à fait d’accord |

**8.2** Classez les propositions suivantes de 1 à 4, **où 1 est la plus fidèle à ce que vous pensez** :

|  |  |
| --- | --- |
| ……… | Les travaux à domicile ont un effet positif sur l’attitude que l’enfant adopte vis-à-vis de l’école. |
| ……… | Les travaux à domicile ont un effet positif sur la gestion du temps de l’enseignant, car celui-ci demande aux élèves de terminer le travail inachevé en classe. |
| ……… | Les travaux à domicile ont un effet positif sur les résultats scolaires. |
| ……… | Les travaux à domicile ont un effet positif sur l’image qu’ont les parents à propos du travail effectué en classe. |

Nous vous remercions d’avoir pris le temps de répondre à ces différentes questions.

## Activité 2 : Information à propos de la Convention des droits de l’enfant

## Différents documents utiles

Il peut être utile de se procurer différents documents disponibles sur le site de l’OEJAJ : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5379> :

|  |  |
| --- | --- |
|  | Le texte de la CIDE adapté aux enfants (childfriendly) : voir page suivante |
|  | Une affiche qui présente la CIDE de manière illustrée  Téléchargeable ici :  http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?eID=tx\_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/oejaj/upload/oejaj\_super\_editor/oejaj\_editor/pdf/affiche\_droits\_de\_l\_enfant.pdf&hash=db6c84e6b86a05b6f409bee7574a93092b9ee87b |
|  | Une brochure **: « Les droits de l’enfant en Belgique : l’heure du bulletin !** »  Téléchargeable ici : http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5352 |
|  | Un carnet d’informations pour les 9-12 ans à propos des droits de l’enfant en Communauté française de Belgique  Téléchargeable ici : http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5352 |
|  | Différents documents thématiques sur le site de Plan International dont le droit des filles, droits de l’enfant en situation d’urgence, droit à la protection, droit à l’éducation, etc.  Matériel pédagogique : http://ecoledroitsenfant.be/materielpedagogique  http://www.planbelgique.be/publications-et-etudes#.VZLq9kYvtcM |

## La Convention internationale des droits de l'enfant (version *childfriendly*)

**Article 1** : **définition de l'enfant**

Si tu as moins de 18 ans, tu es un enfant et la convention te concerne (sauf si ton pays t'accorde la majorité plus tôt).

**Article 2** : **Tu as droit à la non-discrimination**

Tous les enfants du monde ont les mêmes droits, même s’ils sont de race, de couleur, de religions différentes. Ton pays doit tout faire pour que tous les enfants soient traités de la même manière.

**Article 3** : **Tu as droit au bien-être**

Si les personnes qui t’entourent décident de quelque chose qui se rapporte à toi, elles doivent le faire en tenant compte de ton intérêt. Ton pays doit veiller à te protéger et te soigner si tes parents ne peuvent pas le faire eux-mêmes. Ton pays est responsable des institutions (école, justice, …) chargées de t’aider et de te protéger.

**Article 4** : **Tu as droit à l'exercice de tes droits**

Ton pays doit faire le nécessaire pour que les droits de l’enfant soient vraiment respectés.

**Article 5** : **Tu as droit au développement de tes capacités**

Ton pays doit respecter le droit et le devoir de tes parents d'assurer le développement de tes capacités

**Article 6** : **Tu as droit à la vie et au développement**

Tu as droit à la vie. Ton pays doit te donner les moyens de survivre et d’assurer ton développement.

**Article 7** : **Tu as droit à un nom et une nationalité**

Tu as le droit d’avoir un nom et une nationalité. Tu as le droit de connaître tes parents et d’être élevé par eux. Même si tu es apatride, tu as le droit d’acquérir une nationalité.

**Article 8** : **Tu as droit à la protection de ton identité**

Ton pays doit te protéger et, le cas échéant, t'aider à conserver ton identité, ta nationalité, ton nom et tes relations familiales.

**Article 9** : **Tu as le droit de vivre avec tes parents**

Tu ne peux pas être séparé de tes parents, sauf dans ton intérêt (si tu es maltraité, si tu es négligé, si tes parents sont séparés).

Tu as le droit de donner ton avis et de participer à toute décision concernant une éventuelle séparation de tes parents. Ils ont aussi le droit de donner leur avis et de participer à une telle décision.

Si tu es séparé de tes deux parents ou de l’un d’eux, tu as le droit de rester en contact avec eux.

**Article 10** : **Tu as le droit à retrouver ta famille**

Tu as le droit de quitter un pays et d'entrer dans un autre pour retrouver tes parents. Tes parents ont le même droit.

Si tu habites dans un autre pays que tes parents, tu as le droit d'avoir des contacts réguliers avec eux. Tu as le droit de les rejoindre.

**Article 11** : **Tu as droit à la liberté de déplacement**

Personne ne peut t'enlever de ton pays ou s'opposer à ton retour dans ton pays. Tu ne peux pas être gardé de force dans un pays étranger par un parent ou une autre personne.

**Article 12** : **Tu as droit à la liberté d'opinion**

Dès que tu en es capable, tu as le droit de donner ton avis sur des choses qui se rapportent à toi et ton pays doit y faire attention.

**Article 13** : **Tu as droit à la liberté d'expression**

Tu as le droit d’exprimer tes idées ; cela signifie que tu peux rechercher, recevoir et donner des informations ou des idées. Il y a cependant des limites à ta liberté d'expression :

* tu dois respecter les droits et la réputation des autres ;
* tu ne peux pas mettre la société en danger.

**Article 14** : **Tu as droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion**

Tu as le droit de choisir librement ta religion. Tes parents doivent te guider dans l’exercice de ce droit. Tu dois pratiquer ta religion en respectant le droit des autres personnes et en ne les dérangeant pas.

**Article 15** : **Tu as droit à la liberté d'association**

Tu as le droit d’organiser des réunions avec d’autres personnes. Ta liberté de réunion et d'association a des limites :

* tu dois respecter les libertés et les droits des autres ;
* tu ne peux pas mettre la société en danger.

**Article 16** : **Tu as le droit à la protection de ta vie privée**

Personne ne peut se mêler de ta façon de vivre ni de celle de ta famille. Ta maison et ta correspondance sont également protégées. Personne ne peut entrer dans ta maison sans raison ni lire ton courrier.

**Article 17** : **Tu as droit à l'information**

Tu as le droit de recevoir une bonne information grâce à la télévision, aux journaux, à la radio... En particulier, cette information élargira ta culture (tes connaissances) et assurera ta santé physique et mentale. Ton pays doit favoriser la distribution et la vente de livres pour enfants et encourager de nouvelles émissions et de nouveaux journaux même dans une autre langue pour les enfants qui appartiennent à une minorité. Tu as le droit d’être protégé contre des informations qui peuvent te faire du mal.

**Article 18** : **La responsabilité de tes parents**

Tes parents sont responsables de ton développement et doivent s’occuper de ton éducation : t’apprendre à parler, à jouer, à choisir une bonne école... Ton pays doit aider tes parents dans cette mission en créant des institutions et des services chargés de veiller à ton bien-être. Si tes parents travaillent, ton pays doit les aider plus particulièrement.

**Article 19** : **Tu as le droit d'être protégé contre les mauvais traitements**

Ton pays doit te protéger contre toutes les formes de violence et de brutalités physique ou mentale. Il doit te protéger contre l'abandon, la négligence, les mauvais traitements, l'exploitation et la violence sexuelle, que tu sois sous la garde de tes parents ou toute autre personne.

**Article 20** : **Tu as le droit à une protection même si tu n'as pas de famille**

Si tu n’as plus de famille, ton pays doit te protéger et t’aider. Ton pays t’apportera une protection qui devra tenir compte de ton passé et de ta culture.

**Article 21** : **Tes droits dans le cadre de l’adoption**

Si ton pays autorise l’adoption, il doit d’abord penser à l’intérêt de l’enfant qui est adopté. Ton adoption ne peut se faire sans l’accord des personnes qui sont responsables de toi.  
Elle peut se faire dans un autre pays que le tien, si c'est la meilleure solution pour toi.  
Il doit t'être accordé les mêmes droits que si tu avais été adopté dans ton pays d'origine.  
Les personnes qui t'adopteront ne pourront tirer aucun profit matériel (par exemple gagner de l'argent) de cette adoption. Les pays prendront accord pour que ton adoption se fasse, avec l'accord des autorités, par des organismes compétents.

**Article 22** : **Les droits de l'enfant réfugié**

Si tu as quitté ton pays parce que tu étais en danger, le pays qui t’accueille doit t’aider et te protéger. Tu seras protégé par le droit international (lois communes à tous les pays). Les états et les organisations internationales devront t’aider à retrouver tes parents et ta famille.

**Article 23** **: Les droits de l'enfant handicapé**

Si tu es handicapé mentalement ou physiquement, tu as le droit de recevoir des soins spéciaux, gratuitement si possible. Tu as le droit d’aller dans une école qui est adaptée à ton handicap et qui te permettra de vivre normalement.

**Article 24** : **Tu as droit à la santé et aux services médicaux**

Tu as le droit d’avoir la meilleure santé possible. Ton pays doit tout faire pour t’y aider. Ton pays devra supprimer les pratiques traditionnelles dangereuses pour la santé des enfants (par exemple l'excision des petites filles).

**Article 25** : **Tu as droit à la révision de ton placement**

Si tu es placé qu’elle qu’en soit la raison, tu as le droit qu’on suive l’évolution de ta situation régulièrement.

**Article 26** : **Tu as droit à la sécurité sociale**

Si tes parents ne gagnent pas assez d’argent, ton pays doit les aider pour qu’on puisse te soigner.

**Article 27** : **Tu as droit à un niveau de vie décent**

Tu as le droit à un niveau de vie décent. Tu dois pouvoir te développer normalement sur le plan physique, mental, spirituel, moral et social.

Ce sont d'abord tes parents qui sont responsables de ton développement.

Si nécessaire, ton pays devra aider tes parents ou les personnes responsables de toi. Ils accorderont la priorité à l'alimentation, à l'habillement et au logement.

Ton pays te garantis le droit à la pension alimentaire. Il s'organisera pour t'assurer ce droit, où que tu sois.

**Article 28** : **Tu as droit à l'éducation**

Tu as le droit d’aller à l’école primaire qui doit être obligatoire et gratuite.

Tu as le droit d'accéder à l'enseignement secondaire. Il doit être gratuit, sinon, des aides doivent t'être accordées.

L'enseignement supérieur t'est également accessible.

Tu as le droit à une orientation scolaire et professionnelle.

Tout doit être fait pour t'encourager à fréquenter l'école.

La discipline scolaire doit respecter tes droits et ta dignité.

Les États doivent coopérer (travailler ensemble) pour éliminer l'ignorance et l'analphabétisme (absence d'instruction) dans le monde et pour développer l'accès aux connaissances scientifiques et techniques. Les pays en développement doivent être aidés.

**Article 29** **: Les objectifs de ton éducation**

L’école doit te donner la possibilité de développer ta personnalité et tes capacités, t’apprendre à respecter les droits de l’homme et les libertés fondamentales, te préparer à assumer tes responsabilités dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité et d'amitié entre tous et t'inculquer le respect de l’environnement.

**Article 30 : Les droits des enfants de minorités ou de populations autochtones**

Si tu appartiens à la population d’un pays ou à un groupe minoritaire qui a ses habitudes, sa religion, sa langue, tu as le droit d’avoir tes traditions, de suivre ta religion, de parler ta langue.

**Article 31** : **Tu as droit aux loisirs**

Tu as le droit de te reposer et d’avoir des loisirs, de jouer, de participer à des activités récréatives, culturelles et artistiques.

**Article 32 : Tu as droit à la protection contre l'exploitation**

Tu ne peux pas être exploité au travail. Ton pays doit te protéger contre tout travail qui mettrait en danger ta santé, ton éducation, ton développement. Il doit décider à partir de quel âge on peut travailler, réglementer les horaires et les conditions de travail, prévoir des punitions pour ceux qui ne respectent pas ces règles.

**Article 33** **: Tu as droit à la protection contre la drogue**

Ton pays doit tout faire pour te protéger contre la drogue.

**Article 34** **: Tu as droit à la protection contre l'exploitation sexuelle**

Tu as le droit d’être protégé contre toutes les formes de violence et d’exploitation sexuelle. (La prostitution, la participation à des productions pornographiques...)

**Article 35** **: Tu as droit à la protection contre la vente**

Tu ne peux être enlevé ou vendu. Aucun commerce d'enfant ne peut être organisé.

**Article 36** **: Tu as le droit à la protection contre les autres formes d'exploitation**

Personne ne peut profiter de toi. Ton pays doit veiller à ce que personne ne profite de toi.

**Article 37 : Tu as droit à la protection contre la torture et la privation de liberté**

Tu ne peux pas être torturé ou soumis à une peine cruelle et dégradante. On ne peut pas te mettre en prison à vie, ni te condamner à la peine de mort. Tu ne peux pas être arrêté sans raison. Ta détention (la prison) doit être la dernière solution possible. Elle doit être aussi courte que possible.

Si tu es privé de ta liberté (mis en prison), tu dois être traité humainement et avec le respect de ta dignité d'être humain. Il doit être tenu compte des besoins de ton âge. Tu seras séparé des adultes. Tu auras le droit de rester en contact avec ta famille (sauf cas exceptionnels dans ton intérêt).

Si tu es privé de liberté, tu as droit à diverses formes d'assistance. Tu as le droit de contester les raisons de ton enfermement devant un tribunal. Toutes les décisions qui concernent ta privation de liberté doivent se prendre le plus vite possible.

**Article 38** **: Tu as droit à la protection en cas de conflits armés (guerres)**

Ton pays doit tout faire pour qu’aucun enfant de moins de 15 ans ne participe directement à une guerre, ni ne rentre dans l’armée. Si ton pays est touché par la guerre, ton pays doit tout faire pour te protéger et te soigner.

**Article 39** **: Tu as droit à un traitement approprié**

Ton pays doit t'aider à te réadapter et à te réinsérer socialement (t'aider à retrouver une vie normale), si tu as été victime de négligence, d'exploitation, de sévices, de tortures ou de toute autre forme de traitements cruels.

**Article 40** **: La justice et les droits des mineurs**

Si on pense que tu as fait quelque chose de mal ou si tu es coupable d’une mauvaise action, tu as le droit d’avoir un procès juste et d’être défendu par un avocat. Personne ne peut t’accuser de quelque chose que tu as fait et qui n’était pas interdit au moment où tu l’as fait. Tant qu’on ne prouve pas le contraire, tu es considéré comme innocent. Tu dois connaître rapidement ce dont on t’accuse. Personne ne peut t’obliger à t’avouer coupable. Si tu ne comprends pas la langue utilisée, tu peux demander à quelqu’un de t’aider à comprendre ce qui est dit. Ta vie privée doit être respectée à tout moment. Chaque fois que c’est possible, ton pays doit éviter de faire juger des enfants et de les placer en prison.

**Article 41 : Tu as droit à la protection la plus favorable**

Tu peux bénéficier dans ton pays des législations les plus favorables au niveau de tes droits.

**Article 42 : La diffusion des droits**

Les États doivent faire connaître le texte de cette Convention aussi bien aux adultes qu'aux enfants

## Activité 3 : Immersion en écoles de devoirs



## Coordonnées des Coordinations régionales

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| LIÈGE |  | **AEDL**  Place Saint Christophe, 8 (2e étage) à 4000 Liège Tel: 04 223 69 07 E-mail: [info@aedl.be](mailto:info@aedl.be)  Site : <http://www.aedl.be> |
| NAMUR - LUXEMBOURG |  | **Coordination des Écoles de Devoirs de Namur - Luxembourg**  Avenue des Champs Elysées, 39 bte 134 à 5000 Namur Tel : 081 23 03 37 E-mail: [coordoedd\_namlux@skynet.be](mailto:coordoedd_namlux@skynet.be)  Site : <http://www.cedd-namlux.be> |
| HAINAUT |  | **Coordination des Écoles de Devoirs du Hainaut**  Route d'Ath, 131 à 7050 Jurbise  **Tel :** 0479 94 48 30 (ligne principale) et 0473 23 66 45  **E-mail :** [info@ceddh.be](mailto:info@ceddh.be)  Site : <http://www.ceddh.be> |
| BRABANT WALLON |  | |  | | --- | | **CEDDBW** Rue des Deux Ponts 19 à 1340 Ottignies  Tel. : 010 61 10 88 (permanence lundi de 9h à 16h)  E-mail : [info@ceddbw.be](mailto:info@ceddbw.be)  Site : <http://www.ceddbw.be> | |
| BRUXELLES |  | **Coordination des Écoles De Devoirs de Bruxelles** Rue de la Borne 14 bte 9 à 1080 Bruxelles  Tel. : 02 411 43 30  E-mail : info@ceddbxl.be  Site : http://www.ceddbxl.be/ |

## Autres écoles de devoirs

Toutes les écoles de devoirs ne font pas partie d’une coordination. La liste complète des EDD reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles est disponible ici : http://www.one.be/professionnels/accueil-temps-libre-3-12-ans-et-plus/ecoles-de-devoirs/adresses-utiles

## Consignes pour la tenue d’un carnet de bord pendant le stage d’immersion en école de devoirs

|  |
| --- |
| Observation ethnographique (ethno : groupe / graphie : description)   1. S’immerger, se couler dans le groupe :  * se faire accepter par le groupe ; * entrer en relation (ne pas attendre qu’on vienne vers moi) ; * prendre le temps, partager des moments variés ; * les mots d’ordre sont l’empathie, la solidarité, l’écoute.  1. Observer ce qu’on perçoit, le ressenti, l’atmosphère 2. Tenter de repérer comment l’enfant (les enfants) fonctionne(-nt). Goffman, sociologue, compare un groupe classe à une société secrète : à vous de percer le mystère !  * Tenter de recueillir des paroles en situation * Tenter de changer de point de vue, se mettre à la place de l’enfant.  1. **CARNET DE BORD**   Prendre du temps, après chaque visite, pour mettre par écrit   * + ce qui m’a frappé ;   + ce qui me semble important ;   + sans aucune préoccupation d’exhaustivité ou de chronologie ou de narration complète des faits réels ;   + ce je ressens sans tenter d’être objectif.   Il s’agit de distinguer « être objectif » et l’objectivation. Aucune observation n’est objective : on voit toujours les choses en fonction d’une grille de lecture… pas toujours consciente.  L’objectivation est un processus qui se construit dans la durée.  Ce sont les observations récurrentes, le ressenti qui se répète et se précise qui permettra de comprendre comment l’enfant fonctionne.  Une observation scientifique n’est pas une observation « objective » parce qu’une telle observation n’existe pas, est un leurre. Une observation scientifique est une observation qui expose sa méthode, les données recueillies, leur type, leur quantité et qui, par-là, présente les conditions d’obtention de ses résultats. Elle est reproductible.  La multiplication des observations ethnographiques relatées dans le journal de bord permettra de construire une « image », de faire des hypothèses, de construire un discours à propos du fonctionnement de l’enfant-élève et ainsi de faire de l’ethnologie (ethno : groupe / logie : discours, construit, théorie).  *Pour aller plus loin :*  *GUIGUE M.,* Ethnographie de l’école. Une pluralité d’acteurs en interaction*, De Boeck, 2014* |

## Consignes pour le recueil de la parole des enfants durant le stage d’immersion en école de devoir

|  |
| --- |
| **Vous allez être amenés à recueillir la parole d’enfants. Vous trouverez ci-dessous quelques éléments d’attention et quelques conseils.**   * L’enfant n’a pas toujours **confiance** et peut se montrer réticent vis-à-vis d’un adulte qu’il ne connaît pas, surtout quand celui-ci va l’interroger. Cela peut gêner sa communication. * Ses **capacités linguistiques** sont, selon son âge, limitées. Il n’a pas vraiment l’habitude de demander à l’adulte de reformuler quand il n’a pas compris ce qu’il lui a dit. Il pourra répondre oui ou non à une question posée en des termes non adaptés à son âge, sans que cela corresponde vraiment à ce qu’il pense. * Sa **mémoire** est moins apte à gérer et à hiérarchiser à la fois les informations récentes et celles qui sont plus anciennes. Cette mémoire fonctionne plus encore que chez l’adulte, sur une logique de scénario : remémorer un événement revient à reconstituer un tout à partir d’éléments épars, selon une idée que l’on se fait dans le présent de ce qui a dû se dérouler dans le passé. * L’enfant est en **position de dépendance** à l’égard de l’adulte. Il peut être spontanément amené à se conformer à ce qu’il imagine être le désir de celui-ci et lui confirmer ce qu’il sent qu’il veut qu’il dise. * Sa **suggestibilité** est forte : tout propos inducteur peut contaminer définitivement son récit.   Ces limites cognitives et linguistiques que nous venons de souligner ne sont pas évoquées ici pour décrédibiliser la parole de l’enfant, mais pour souligner l’importance pour l’adulte d’adopter des attitudes très vigilantes.  **Conseils pour l’intervenant** :   * la bienveillance ainsi qu’une profonde humanité sont indispensables ; * une capacité d’observation et d’écoute attentives ; * une proximité avec l’univers et le mode de fonctionnement de l’enfant ; * nécessité d’une stricte neutralité (qui n’interdit pas pour autant l’empathie, bien au contraire) : l’enfant captant très facilement chez son interlocuteur les moindres attitudes de gêne, d’angoisse, de rejet, de doute, de dégoût ou de désintérêt ; * une grande ouverture d’esprit et beaucoup de disponibilité. |

## Activité 4 : Les focus groupes

## Dix scénarios regroupés par thème avec les pistes de relance pour le professeur

##### **Famille et école : scénario 1 ou 2**

|  |
| --- |
| **Scénario 1**  Un étudiant, en école de devoirs, souhaite venir en aide à un élève qui ne comprend pas son devoir. Lui-même n’arrive pas à comprendre ce qu’il faut faire. Il se tourne dès lors vers les autres adultes présents, censés être compétents pour aider les élèves…Voici ce qu’il écrit dans son carnet de bord : « Je trouve personnellement que son exercice en français n’avait pas de sens. La consigne n’était pas claire. Même nous, sept adultes, ne la comprenions pas ! » |

Si les étudiant-e-s n’ont pas abordé le thème **du travail en autonomie** : un lien avec le décret peut être fait puisque l’élève est censé pouvoir faire seul ses devoirs (sans l’aide d’un adulte, dit le décret, item 3.13 du questionnaire). Qu’en pensent-ils ? Est-ce réalisable ? Pour les enfants de quel âge ?

Si les étudiant-e-s n’ont pas abordé le thème **des compétences des parents ou des bénévoles et la difficulté à apporter de l’aide**, leur demander de réagir à ce propos. En effet, sept adultes ne sont pas arrivés à comprendre ce qu’il fallait faire dans ce scénario. Ont-ils vécu cette expérience ? Pensent-ils que ce soit fréquent dans les familles ?

**Scénario 2**

J’ai de nouveau aidé H. (P3 ou 4) en mathématiques (calcul mental avec de grands nombres). Lorsque je constate qu’il a vraiment des difficultés, je décide de décomposer avec lui certains calculs. Il comprend avec ma technique, mais je me rends compte que celle-ci n’est peut-être pas adaptée à la manière dont il a appris en classe. Je me retrouve un peu dans la position d’un parent qui ne sait pas trop comment réexpliquer à son enfant comment résoudre tel type d’exercice. Je me dis que je l’ai peut-être induit en erreur sans en avoir conscience au départ…

Même relance que pour le scénario 1, après cinq minutes, si nécessaire.

Si les étudiant-e-s n’ont pas abordé le thème du **travail en autonomie** : un lien avec le décret peut être fait puisque l’élève est censé pouvoir faire seul ses devoirs (sans l’aide d’un adulte, dit le décret, item 3.13 du questionnaire). Qu’en pensent-ils ? Est-ce réalisable ? Pour les enfants de quel âge ?

Si les étudiant-e-s n’ont pas abordé le thème des **compétences des parents ou des bénévoles et la difficulté à apporter de l’aide**, leur demander de réagir à ce propos. En effet, l’étudiante compare sa position à celle d’un parent à ne pas savoir comment expliquer. Ont-ils vécu cette expérience ? Pensent-ils que ce soit fréquent dans les familles ?

##### **Droits de l’enfant au repos et aux loisirs : scénario 3**

**Scénario 3**

À l’école de devoirs, la réalisation des devoirs est prévue de 16 h à 17 h. Ensuite, les enfants peuvent jouer de 17 h à 17 h 30. En fait, S., en 4e primaire, n’a presque jamais terminé ses devoirs à 17 h. Il pleure car il se sent épuisé après cette longue journée, il voudrait jouer avec ses copains, mais en même temps, il demande instamment à l’animatrice de l’école de devoirs de l’aider à achever ses devoirs. Celle-ci suit le règlement et s’occupe d’installer les jeux, comme c’est prévu dans l’horaire.

Après 5 minutes, si cela n’a pas été abordé, faire parler les étudiants sur ce qu’ils pensent des **devoirs trop longs ou trop difficiles, du droit au repos et aux loisirs (faire référence éventuellement à l’info du début d’année par l’OEJAJ**).

On peut, pour aborder ces thèmes, demander aux étudiants ce qu’ils auraient fait à la place de l’animatrice de l’école de devoirs.

* Aider l’enfant même s’il est passé 17 h ? Pourquoi ?
* Installer les jeux comme dans le scénario ? Pourquoi ?
* Autre chose ? Quoi ?

##### **Égalité des chances : scénario 4, 5 ou 6**

**Scénario 4**

Aujourd’hui, j’ai aidé M., un enfant de 7 ans à lire des mots qu’il est censé connaitre par cœur. Je me suis retrouvée sans savoir quoi faire face à la difficulté de cet enfant qui me répondait plus « je ne sais pas » qu’autre chose. M. a énormément de difficultés. Cela fait mal au cœur de voir les résultats de ses tests à l’école : 4/10 ; 6/10 ; 8/20… J’ai beau lui expliquer parfois un exercice cent fois, il ne comprend toujours pas et refait la même erreur… et c’est là qu’on s’efforce de rester patiente et calme. Je tiens bon car cet enfant ne le fait vraiment pas exprès : il a besoin d’aide.

Après 5 minutes, si le sujet n’a pas été abordé : à propos d’un élève en difficulté scolaire, leur est-il arrivé de **se sentir impuissant** pour l’aider ? Dans l’expérience en école de devoirs, mais aussi dans leur expérience de stages (pour le stage, soit leur expérience propre, soit qu’ils ont vu leur maitre de stage dans cette situation) ? **Leur faire raconter** les cas où cela s’est passé, avec des détails si possible (en quelle année, quelle difficulté avait l’enfant ? …).

**Scénario 5**

J’ai pu observer que les enfants réagissent différemment face aux devoirs. Certains, surtout les plus petits (P1, P2 et parfois encore P3) adorent les devoirs, en demandent toujours plus. Ils aiment ce qu’ils font. Mais, une fois qu’on monte dans les années (P4, P5, P6) les enfants sont plus réticents face aux devoirs. Ils sont plus sélectifs : ils vont préférer une matière à une autre et cela peut parfois aller jusqu’à détester certaines matières. Cela entraine des difficultés à faire ces devoirs-là.

Ce scénario différencie les réactions à propos des devoirs en fonction de l’âge des enfants : il n’est pas rare que des « petits » réclament des devoirs tant ils sont fiers de pouvoir montrer ce qu’ils savent faire, tant leur envie (et plaisir) d’apprendre est importante…

Si, après 5 minutes, le débat n’a pas abordé la question, leur demander : **« Où est passée cette soif d’apprentissage ?** **»**

**Scénario 6**

J’ai aidé une petite fille de troisième à lire un texte. Le texte en soi n’était pas très compliqué, j’étais toutefois d’avis que ce texte ne pouvait pas être lu seul parce qu’il y avait quelques mots inconnus qui n’étaient pas expliqués. Un grand nombre de mots n’ont pas été lus/prononcés correctement.

Ensuite, j’ai eu une situation semblable avec un enfant de première primaire. Il devait coller des images représentant des mots dans leur case correspondante, en rapport avec la première syllabe du mot. Comme il ne connaissait pas la plupart des mots, il me demandait presque pour chaque petite image ce que cela représentait. A ce moment-là, je me suis sentie un peu perdue parce que je ne savais pas si je pouvais lui dire les mots.

Après 5 minutes, les étudiant-e-s ont-ils abordé la question en rapport avec **l’égalité des chances** **?** **Pensent-ils que certains devoirs sont faciles pour certains, difficiles pour d’autres ?** Le pensaient-ils avant d’aller en école de devoirs ? Est-ce qu’ils trouveraient cela **important de tenir compte de cela** dans leur futur métier d’enseignant ? Si oui, **comment** envisageraient-ils de le faire ? Si non, pourquoi ne le feraient-ils pas ?

##### **Pratiques du travail à domicile : scénario 7 ou 8**

**Scénario 7**

Un petit groupe de filles de sixième primaire étaient assises pour faire leurs devoirs et leçons. Elles avaient une leçon de conjugaison à apprendre. Tout à coup, elles se sont mises à se poser des questions, réciter en chantant… Je trouvais cela merveilleux… L’aspect « devoir », « contrainte » avait disparu… c’était devenu un moment de partage et de rigolade, tout en apprenant.

Après quelques minutes, leur dire que pour la phrase du **questionnaire « les travaux à domicile incitent les élèves à travailler, à faire des efforts et à se dépasser »**, 25 étudiant-e-s marquent leur accord et seulement 3 leur désaccord. **20 étudiant-e-s n’ont pas d’avis.** Ce qui est beaucoup par rapport aux autres questions. On aimerait savoir pourquoi.

**Scénario 8**

Au journal de classe en troisième primaire : une dictée à préparer.

La mère demande à l’enfant de recopier la dictée trois fois entièrement et puis on lui dicte le texte et pour chaque mot mal orthographié, l’enfant doit recopier cinq fois ce mot sans expliquer ou demander à l’enfant de justifier l’accord.

Après quelques minutes, leur dire que pour la phrase du **questionnaire « les travaux à domicile permettent de développer une méthode de travail »**, 5 étudiant-e-s sur 48 ont répondu qu’ils n’étaient pas d’accord, **38 étudiant-e-s sont d’accord ou tout à fait d’accord** et 5 sont sans avis.

Ce scénario traite du **« comment » faire pour étudier, retenir. Qui apprend cela aux élèves ? Quelles techniques utiliser ?**

##### **La gestion des travaux à domicile : scénario 9**

|  |
| --- |
| **Scénario 9**  Aujourd’hui, je me suis occupée de trois enfants. Un garçon de première devait terminer une feuille d’exercices qu’il n’avait pas terminée en classe. Les deux autres venaient d’une même école et d’une même année, mais pas de la même classe, un avait trois ou quatre devoirs, l’autre n’en avait aucun. Je trouve qu’il serait important que chaque enfant ait la même quantité de devoir. |

Comment les étudiant-e-s vont-ils interpréter la phrase « l’enfant devait terminer une feuille non terminée en classe » ? Vont-ils directement penser que tous les élèves de la classe ont dû terminer la feuille d’exercices ? Ou bien vont-ils penser qu’il s’agit d’un élève en particulier ? **Que diriez-vous s’il était le seul à devoir terminer ? Est-ce important de donner la même quantité de devoirs à tous les élèves ? Fait-on une exception pour ceux qui sont lents ?**

Ce qu’on pourrait essayer de voir par ce scénario, c’est où se trouvent les résistances : **est-ce qu’ils pourraient aller jusqu’à l’idée de « donner moins de devoirs aux élèves en difficulté » ?** Je ne pense pas qu’ils seront d’accord avec cela. Qu’est-ce qui résiste ? Une conception de l’apprentissage ? Autre chose ?

Une autre résistance aussi serait liée à « ne pas donner de devoir du tout » présent dans ce scénario. Que fait-on alors à l’étude ou à l’école de devoirs ? Je pense qu’ils vont dire aussi que « s’ils n’ont pas de devoirs, certains vont regarder la télévision toute la soirée ». Ce serait peut-être bien qu’il y ait un débat contradictoire là-dessus, pour avoir des arguments qui parlent aux étudiants… pour voir aussi si certains ont déjà un peu bougé par rapport à cela.

##### **L’utilité des travaux à domicile : scénario 10**

|  |
| --- |
| **Scénario 10**  À l’école des devoirs, deux enfants discutent :  -Moi je n’aime pas les devoirs mais je les fais pour ne pas avoir de punition.  -De toute façon, il faut les faire si on veut réussir ses examens et ses contrôles.  -Oui, c’est vrai, si tu veux réussir ton année scolaire, tu dois les faire car ils rapportent des points. |

Si après 5 minutes, les étudiant-e-s n’ont pas abordé le thème de **: pourquoi on travaille, pourquoi on apprend ? Pour des points ? Pour réussir ?** Est-ce la meilleure raison ? Quelles autres raisons possibles ? Pour soi-même, pour le plaisir d’apprendre ? Quelle utilité des devoirs ?

## Scénarios regroupés par thème pour les étudiants

**Famille et école : scénario 1 ou 2**

**Scénario 1**

|  |
| --- |
| Un étudiant, en école de devoirs, souhaite venir en aide à un élève qui ne comprend pas son devoir. Lui-même n’arrive pas à comprendre ce qu’il faut faire. Il se tourne dès lors vers les autres adultes présents, censés être compétents pour aider les élèves…Voici ce qu’il écrit dans son carnet de bord : « Je trouve personnellement que son exercice en français n’avait pas de sens. La consigne n’était pas claire. Même nous, 7 adultes, ne la comprenions pas ! » |

**Scénario 2**

J’ai de nouveau aidé H. (P3 ou 4) en mathématiques (calcul mental avec de grands nombres). Lorsque je constate qu’il a vraiment des difficultés, je décide de décomposer avec lui certains calculs. Il comprend avec ma technique, mais je me rends compte que celle-ci n’est peut-être pas adaptée à la manière dont il a appris en classe. Je me retrouve un peu dans la position d’un parent qui ne sait pas trop comment réexpliquer à son enfant comment résoudre tel type d’exercice. Je me dis que je l’ai peut-être induit en erreur sans en avoir conscience au départ…

**Droits de l’enfant au repos et aux loisirs : scénario 3**

À l’école de devoirs, la réalisation des devoirs est prévue de 16 h à 17 h. Ensuite, les enfants peuvent jouer de 17 h à 17 h 30. En fait, S., en 4e primaire, n’a presque jamais terminé ses devoirs à 17 h. Il pleure car il se sent épuisé après cette longue journée, il voudrait jouer avec ses copains, mais en même temps, il demande instamment à l’animatrice de l’école de devoirs de l’aider à achever ses devoirs. Celle-ci suit le règlement et s’occupe d’installer les jeux, comme c’est prévu dans l’horaire.

**Égalité des chances : scénario 4, 5 ou 6**

**Scénario 4**

Aujourd’hui, j’ai aidé M., un enfant de 7 ans, à lire des mots qu’il est censé connaitre par cœur. Je me suis retrouvée sans savoir quoi faire face à la difficulté de cet enfant qui me répondait plus « je ne sais pas » qu’autre chose. M. a énormément de difficultés. Cela fait mal au cœur de voir les résultats de ses tests à l’école : 4/10 ; 6/10 ; 8/20… J’ai beau lui expliquer parfois un exercice cent fois, il ne comprend toujours pas et refait la même erreur… et c’est là qu’on s’efforce de rester patiente et calme. Je tiens bon car cet enfant ne le fait vraiment pas exprès : il a besoin d’aide.

**Scénario 5**

J’ai pu observer que les enfants réagissent différemment face aux devoirs. Certains, surtout les plus petits (P1, P2 et parfois encore P3) adorent les devoirs, en demandent toujours plus. Ils aiment ce qu’ils font. Mais une fois qu’on monte dans les années (P4, P5, P6) les enfants sont plus réticents face aux devoirs. Ils sont plus sélectifs : ils vont préférer une matière à une autre et cela peut parfois aller jusqu’à détester certaines matières. Cela entraine des difficultés à faire ces devoirs-là.

**Scénario 6**

J’ai aidé une petite fille de troisième à lire un texte. Le texte en soi n’était pas très compliqué, j’étais toutefois d’avis que ce texte ne pouvait pas être lu seul parce qu’il y avait quelques mots inconnus qui n’étaient pas expliqués. Un grand nombre de mots n’ont pas été lus/prononcés correctement.

Ensuite, j’ai eu une situation semblable avec un enfant de première primaire. Il devait coller des images représentant des mots dans leur case correspondante, en rapport avec la première syllabe du mot. Comme il ne connaissait pas la plupart des mots, il me demandait presque pour chaque petite image ce que cela représentait. A ce moment-là, je me suis sentie un peu perdue parce que je ne savais pas si je pouvais lui dire les mots.

**Pratiques du travail à domicile : scénario 7 ou 8**

**Scénario 7**

Un petit groupe de filles de sixième primaire étaient assises pour faire leurs devoirs et leçons. Elles avaient une leçon de conjugaison à apprendre. Tout à coup, elles se sont mises à se poser des questions, réciter en chantant… Je trouvais cela merveilleux… L’aspect « devoir », « contrainte » avait disparu… c’était devenu un moment de partage et de rigolade, tout en apprenant.

**Scénario 8**

Au journal de classe en troisième primaire : une dictée à préparer.

Sa mère demande à l’enfant de recopier la dictée trois fois entièrement et puis elle lui dicte le texte et pour chaque mot mal orthographié, l’enfant doit recopier cinq fois ce mot sans expliquer ou demander à l’enfant de justifier l’accord.

**Gestion des travaux à domicile : scénario 9**

Aujourd’hui, je me suis occupée de trois enfants. Un garçon de première devait terminer une feuille d’exercices qu’il n’avait pas terminée en classe. Les deux autres venaient d’une même école et d’une même année, mais pas de la même classe, un avait trois ou quatre devoirs, l’autre n’en avait aucun. Je trouve qu’il serait important que chaque enfant ait la même quantité de devoir.

**Utilité des travaux à domicile : scénario 10**

|  |
| --- |
| À l’école des devoirs, deux enfants discutent :  -Moi je n’aime pas les devoirs mais je les fais pour ne pas avoir de punition.  -De toute façon, il faut les faire si on veut réussir ses examens et ses contrôles.  -Oui, c’est vrai, si tu veux réussir ton année scolaire, tu dois les faire car ils rapportent des points. |

## Activité 5 : Confrontation à la circulaire no 108 ainsi qu’au décret « Missions » en matière de travail à domicile

## Quelques extraits du décret « Missions » de 1997

|  |
| --- |
| **CHAPITRE II. - Des objectifs généraux de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire**  **Article 6**  . - La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :  1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;  2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;  3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;  4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. |

|  |
| --- |
| **Article 15**. (modifié par D. 03-03-2004 ; D. 07-12-2007)  - Chaque établissement d'enseignement permet à chaque élève de progresser à son rythme, en pratiquant l'évaluation formative et la pédagogie différenciée. |

|  |
| --- |
| **Article 73. (**complété par D. 29-03-2001 ; modifié par D. 19-07-2001(2) ; D. 27-03-2002 ;  remplacé par D. 20-07-2006 ; modifié par D. 12-07-2012(2) )    Le rapport annuel d'activités comprend le bilan des mesures prises dans le cadre du projet pédagogique du pouvoir organisateur et du projet d'établissement afin d'atteindre les objectifs généraux définis à l'article 6, des questions que le Conseil de participation souhaite voir y figurer ainsi que des indications relatives :  1° au taux de réussite et d'échec ;  2° aux recours contre les décisions des conseils de classe et aux résultats de cette procédure ;  3° au nombre et aux motivations des refus d'inscription ;  4° à la formation continuée des enseignants de l'établissement.  Tous les trois ans au moins, il comprend également le bilan des indications relatives :  1° aux innovations pédagogiques mises en œuvre ;  2° aux démarches visant à organiser le soutien des élèves en difficulté ;  3° aux démarches entreprises pour favoriser l'orientation des élèves ;  4° **aux pratiques en vigueur en matière de travaux à domicile à la deuxième étape du continuum pédagogique défini à l'article 13 ;**  5° aux initiatives prises en collaboration avec les partenaires externes à l'établissement en matière artistique, culturelle et sportive ;  6° aux initiatives prises en matière d'éducation aux médias, à la santé, à la vie relationnelle, affective et sexuelle et à l'environnement ;  7° aux initiatives prises en faveur de l'intégration dans l'établissement des élèves issus de l'enseignement spécial ;  8° aux moyens mis en œuvre pour organiser le parcours en trois ans du premier degré de l'enseignement secondaire. |

|  |
| --- |
| **Article 78.** -  § 1er. Le règlement des études définit notamment :  1° les critères d'un travail scolaire de qualité ;  2° les procédures d'évaluation et de délibération des conseils de classe et la communication de leurs décisions.  § 2. Le travail scolaire de qualité fixe, de la manière la plus explicite possible, la tâche exigée de l'élève dans le cadre des objectifs généraux et particuliers du décret.  À cet effet, le règlement des études aborde notamment et de la manière appropriée au niveau d'enseignement concerné, les aspects suivants :  1° les travaux individuels ;  2° les travaux de groupes ;  3° les travaux de recherche ;  4° les leçons collectives ;  5° les travaux à domicile ;  6° les moments d'évaluation formelle.  § 3. Les exigences portent notamment sur :  1° le sens des responsabilités, qui se manifestera entre autres, par l'attention, l'expression, la prise d'initiative, le souci du travail bien fait, l'écoute ;  2° l'acquisition progressive d'une méthode de travail personnelle et efficace ;  3° la capacité à s'intégrer dans une équipe et à œuvrer solidairement à l'accomplissement d'une tâche ;  4° le respect des consignes données, qui n'exclut pas l'exercice au sens critique selon des modalités adaptées au niveau d'enseignement ;  5° le soin dans la présentation des travaux, quels qu'ils soient ;  6° le respect des échéances, des délais.  § 4. La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, ont la faculté de prévoir des travaux à domicile pour chaque niveau d'enseignement, à l'exclusion de la première étape du continuum pédagogique défini à l'article 13.  Durant les années relevant du niveau primaire incluses au sein de cette première étape, ne sont pas considérées comme travaux à domicile des activités par lesquelles il est demandé à l'élève de lire ou de présenter oralement ou graphiquement à sa famille ou à son entourage ce qui a été réalisé pendant le temps scolaire quel que soit le domaine dans lequel s'inscrivent ces activités, tel que précisé à l'article 16, § 3.  Les travaux à domicile sont adaptés au niveau d'enseignement. Ils doivent toujours pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. Si la consultation de documents de référence est nécessaire, l'établissement s'assure que chaque élève pourra y avoir accès, notamment dans le cadre des bibliothèques publiques et des outils informatiques de l'établissement ou mis gratuitement à leur disposition.  Durant la deuxième étape du continuum pédagogique défini à l'article 13, la Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, veillent à ce que chaque établissement, dans le respect des responsabilités pédagogiques chaque enseignant ou de chaque équipe éducative :  1° conçoive les travaux à domicile comme le prolongement d'apprentissages déjà réalisés durant les périodes de cours ;  2° prenne en compte le niveau de maîtrise et le rythme de chaque élève dans la définition du contenu des travaux à domicile, qui par voie de conséquence peut être individualisé ;  3° limite la durée des travaux à domicile à environ 20 minutes par jour durant le premier cycle de cette deuxième étape et à environ 30 minutes par jour durant le deuxième cycle de cette même deuxième étape ;  4° procède rapidement, pour chacun des travaux à domicile, à une évaluation à caractère exclusivement formatif, à l'exclusion de toute évaluation à caractère certificatif ;  5° accorde à l'élève un délai raisonnable pour la réalisation des travaux à domicile de telle sorte que ceux-ci servent à l'apprentissage de la gestion du temps et de l'autonomie. |

Téléchargeable sur le site : http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557\_018.pdf

## Texte intégral de la circulaire 108

|  |
| --- |
| **Circulaire no 108** Bruxelles, le 13 mai 2002  **OBJET**: Régulation des travaux à domicile dans l’enseignement fondamental  En sa séance du 27 mars 2001, le Parlement de la Communauté française a adopté le décret que j’avais déposé et qui vise à réguler les pratiques en matière de travaux à domicile dans l’enseignement fondamental. Décrire, expliciter et commenter ces régulations, tels sont les objectifs poursuivis par la présente circulaire. Certes, ce décret a-t-il déjà été abondamment commenté ; toutefois, le tour parfois caricatural qu’ont pris certains de ces commentaires rend bien nécessaires les précisions qui suivent.  Vous savez que les dispositions prévues sont le fruit d’un long et riche débat auquel nombre d’entre vous se sont associés soit spontanément, soit dans le cadre proposé par la circulaire du 17 mai 2000 qui invitait chaque Conseil de participation à mettre cette problématique à l’ordre du jour d’une de ses séances.  Les dispositions prévues correspondent à des pratiques déjà mises en œuvre dans bon nombre de classes ou d’écoles. Beaucoup verront dès lors dans le prescrit décrétal une reconnaissance des choix qu’ils ont déjà opérés. Qu’ils y voient également un soutien apporté à leurs pratiques face à certaines exigences parentales parfois excessives ou face à une concurrence fondée sur la surenchère en la matière et sur la représentation erronée « une bonne école est une école qui donne beaucoup de travail à domicile ».  ***Cette circulaire annule et remplace la circulaire no 57 du 29 mai 2001 relative à la***  ***régulation des travaux à domicile dans l’enseignement fondamental***  **En ce sens, pour un grand nombre d’entre vous, le décret n’est donc pas une**  **révolution, mais plutôt une reconnaissance.**  Ces derniers se réjouiront de constater combien les balises fixées visent à annihiler les excès[[1]](#footnote-1) de trois ordres que j’ai constatés et qui m’ont amené à réagir : dans certaines écoles ou dans certaines classes, on donne trop de travaux à domicile, on en donne trop tôt[[2]](#footnote-2) et surtout on en donne de trop difficiles[[3]](#footnote-3). Est-il besoin de rappeler les conséquences négatives de ces excès ? On peut, à cet égard, évoquer parmi d’autres : obstacle à l’investissement de l’enfant dans d’autres activités formatrices, envahissement du champ familial par le scolaire, renforcement des inégalités suite aux conditions très différentes dans lesquelles le travail à domicile est réalisé[[4]](#footnote-4), développement chez l’élève d’une conception erronée du travail scolaire…  On ajoutera que la méthode de travail autonome, facteur important de réussite dans la poursuite des études – argument que d’aucuns versent au crédit de certaines pratiques du travail à domicile –, loin d’être un inné distribué plus ou moins inégalement au sein de la population scolaire est un acquis qui doit faire l’objet d’un apprentissage que chacun doit développer en classe, avec l’aide de l’enseignant[[5]](#footnote-5).  On ne comprendrait pas en effet que cet apprentissage essentiel soit renvoyé vers les familles et donc vers des situations d’inégalité importantes.  Examinons à présent, un à un, quels sont les éléments contenus dans le décret dont objet.  **1. Une définition des travaux à domicile**  Les travaux à domicile sont ainsi définis : activité dont la réalisation peut être demandée à l’élève, en dehors des heures de cours, par un membre du personnel enseignant.  Cette définition englobe donc tous les travaux que selon les écoles, on nomme devoirs, leçons ou encore activités de recherche ou de préparation... Les dispositions prévues concernent donc bien toutes ces activités et pas uniquement ce qu’il est coutumier d’appeler « devoirs ».  **2. Les travaux à domicile sont une faculté laissée aux écoles, pas une obligation qui leur serait faite**  Cela signifie que les équipes éducatives qui souhaiteraient fonctionner sans travaux à domicile peuvent bien entendu le faire. Certaines le font déjà. D’autres y réfléchissent.  Cela ne signifie pas que, dans le cas où aucun travail à domicile n’est imposé, l’élève n’est amené ni à s’exercer à travailler seul en gérant le temps disponible, ni encore à mémoriser.  Il importe en effet qu’à l’intérieur du temps scolaire, à côté de moments de travail au sein du groupe-classe ou en groupes restreints (travail en ateliers), soient ménagés des moments pendant lesquels l’enfant apprend à travailler seul ou encore à étudier.  C’est sous la guidance du maître, un professionnel de l’apprentissage, que les élèves pourront le mieux apprendre à tirer profit de ces moments.  En effet, étudier une leçon cela s’apprend. Faut-il la lire ou est-il préférable de se la réciter ? Comment et combien de fois ? Comment distinguer les éléments importants de ceux qui sont accessoires ? Par quels moyens les mettre en évidence ? Peut-on anticiper les questions que l’on pourrait poser ? Comment sait-on que l’on sait ? …  Gérer son temps cela s’apprend également : anticiper le temps que prendra un travail, prendre note de la planification de son travail dans le temps, évaluer le degré d’avancement du travail, …  Autant d’apprentissages indispensables par lesquels tous doivent passer et que l’école – et tout particulièrement l’école fondamentale – se doit de prendre en charge.  En effet, trop d’adolescents rencontrent de grosses difficultés dans l’enseignement secondaire parce que, une fois rentrés chez eux, ils sont incapables de voir comment étudier, comment préparer une recherche, comment gérer le temps disponible.  Se placer dans cette perspective donne tout son sens à l’expression utilisée par d’aucun : faire ses devoirs à l’école !  **3. Les travaux à domicile sont interdits au niveau maternel**  Cette disposition vaut non seulement pour les premières années de l’enseignement maternel – dans le cadre de la mission d’accueil et d’intégration qui y est prioritairement poursuivie – mais également pour la dernière de ces années.  L’insertion de celle-ci dans le cycle 5/8 ans ne signifie nullement – en matière de travaux à domicile notamment – qu’elle doit se confondre avec l’enseignement primaire.  L’objectif poursuivi à travers l’instauration d’un cycle pluriannuel recouvrant pour partie le niveau maternel et pour partie le niveau primaire est de faciliter la transition entre ces niveaux en assurant une continuité dans le développement des compétences et en prenant en compte les différences de rythme existant entre enfants ; il ne vise pas à gommer la spécificité de chacun de ces niveaux, spécificité prenant en compte les grandes étapes du développement cognitif et socio-affectif de l’enfant.  **4. En première et deuxième années primaires, les travaux à domicile sont**  **interdits, mais certaines activités sont autorisées**  Si les **travaux à domicile sont interdits** en tant que tels à ce niveau, de courtes activités par lesquelles il est demandé à l’élève de lire ou de présenter à sa famille ou à son entourage ce qui a été réalisé ou construit en classe sont par contre autorisées.  Il s’agit ainsi non seulement de reconnaître l’importance de l’apprentissage de la lecture, mais aussi de prendre en compte l’intérêt, pour l’enfant, d’avoir **l’occasion d’être fier** devant ses parents, son entourage, son milieu d’accueil **de présenter** sous quelque forme que ce soit (racontée, lue, dessinée, jouée, écrite…) ce qu’il a appris à l’école. Insistons : le but poursuivi à travers ces activités demandées à l’enfant est bien de lui permettre de valoriser auprès de son entourage ce qu’il a appris à l’école et non de l’amener à se livrer à des exercices répétitifs.  **5. À partir de la troisième année primaire, les travaux à domicile sont autorisés à certaines conditions**  5.1. Les travaux à domicile, si l’école y a recours, doivent être **adaptés au niveau d’enseignement** et doivent toujours pouvoir être **réalisés sans l’aide d’un adulte**. Sont donc interdits les travaux que l’enfant ne pourrait pas réaliser seul.  5.2. Si pour les réaliser, la **consultation de documents de référence** est nécessaire, l’établissement doit s’assurer que chaque élève pourra y avoir **accès** notamment dans le cadre des bibliothèques publiques et des outils informatiques de l’établissement ou mis gratuitement à la disposition des élèves. Sont dès lors interdits notamment les travaux de recherche à propos desquels chaque élève ne pourrait pas avoir accès aux outils de référence nécessaires.  5.3. Les travaux à domicile doivent être conçus comme le **prolongement d’apprentissages déjà réalisés durant les périodes de cours**. Sont donc ainsi proscrits les travaux à domicile, et notamment les recherches documentaires, qui imposeraient des apprentissages (savoirs, savoir-faire disciplinaires ou méthodologiques) qui n’auraient pas été réalisés en classe. Sont de même proscrits, dans le cadre des travaux à domicile, les procédures de compréhension,  d’assimilation ou encore de transfert à des situations éloignées de la situation d’apprentissage.  5.4. Les travaux à domicile doivent **prendre en compte le niveau de maîtrise et le rythme de chaque élève** dans la définition du contenu des travaux à domicile.  Par voie de conséquence, ces derniers peuvent dès lors être individualisés, rien n’imposant que chaque élève doive faire le même travail que l’ensemble de ses condisciples.  5.5. Pour chaque élève, la **durée journalière** de ces travaux ne peut excéder 20 minutes en 3ème et 4ème primaires et 30 minutes en 5ème et 6ème. Il s’agit ici d’une référence que chaque enseignant doit avoir à l’esprit quand il définit les travaux à domicile. Il ne s’agit évidemment pas d’un strict minutage chronométré pour chaque enfant. Toutefois, à l’instar de ce qui a déjà été dit au point 5.4. ci-dessus, le respect de ces limites portant sur la durée maximale entraine le fait que les travaux à domicile puissent être individualisés[[6]](#footnote-6).  5.6. Les travaux à domicile ne peuvent **jamais** donner lieu à une **cotation** ou être utilisés dans le cadre d’une évaluation certificative. Leur correction, dans une perspective **formative**, doit avoir lieu dans un délai bref.  5.7. Il doit être accordé un **délai raisonnable** à l’élève pour la réalisation des travaux à domicile. Dans cette perspective, les travaux donnés pour le lendemain doivent constituer l’exception. Cette disposition vise à ménager à l’enfant la possibilité de concilier la contrainte du travail à domicile et la liberté de l’accomplir au moment le plus opportun pour lui, en organisant petit à petit lui-même son temps de vie à domicile. Ainsi, les travaux à domicile contribueront-ils au développement de la gestion du temps et de l’autonomie.  Par ailleurs, cette disposition prend en compte la possibilité qui doit être accordée à l’enfant de s’investir dans d’autres activités ainsi que les nouvelles formes d’organisation structurelle de la famille.  5.8. Outre ce qui était déjà prévu à l’article 73 du « Décret-Missions », le **rapport annuel d’activités[[7]](#footnote-7)**, rédigé pour chaque établissement, devra comprendre, au terme de la prochaine année scolaire[[8]](#footnote-8), le bilan des pratiques en matière de travaux à domicile menées au sein de la seconde étape (3ème, 4ème, 5ème & 6ème primaires), seul niveau où les travaux à domicile sont autorisés dans l’enseignement fondamental.  Par ailleurs, lors du débat relatif à la problématique des travaux à domicile l’importance de la **communication** pour favoriser la collaboration **famille-école** a été mise en évidence.  Afin de rencontrer cette préoccupation, le décret prévoit que le projet d’établissement établisse la manière selon laquelle est favorisée la communication entre l’élève, les personnes investies de l’autorité parentale ou qui assument la garde en droit ou en fait du mineur soumis à l’obligation scolaire et le personnel enseignant, auxiliaire d’éducation, psychologique, social et paramédical.  Bon nombre d’écoles ont déjà réalisé des avancées significatives pour favoriser cette communication. Parmi celles-ci, à titre d’illustrations et sans aucunement prétendre à l’exhaustivité, on peut évoquer :   * l’organisation, dès le début de l’année scolaire, de réunions afin d’amorcer les dialogues ultérieurs ; * l’aménagement du « journal de classe », afin d’en faire un outil de communication entre l’école et la famille dont, au fur et à mesure de l’avancement de sa scolarité, l’enfant doit devenir gestionnaire. Il importe également qu’il permette à l’enfant d’être fier de présenter à ses parents ce qu’il a contribué à réaliser (travail collectif) ou ce qu’il a réalisé (travail individuel) à l’école ; * l’organisation de journées « classes ouvertes » pendant lesquelles les parents découvrent leurs enfants dans leur cadre de travail, mais peuvent aussi témoigner de leur vie sociale, culturelle, professionnelle... ; * l’aménagement de temps de rencontre davantage personnalisés, privilégiant les relations triangulaires enfants-parents-école. Ces moments de dialogue seront d’autant plus indispensables que certains enfants ne les trouvent pas chez eux.   Le Ministre de l’Enfance,  chargé de l’Enseignement fondamental,  de l’Accueil et des Missions  confiées à l’ONE  Jean-Marc NOLLET |

**Téléchargeable sur le site :** <http://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=21557&referant=l01>

## Activité 6 : Foire aux idées alternatives

## Des devoirs noirs et blancs (fruit de la réflexion des étudiants)

|  |  |
| --- | --- |
| **DEVOIRS « BLANCS »** | **DEVOIRS « NOIRS »** |
| Bref | Long |
| Énoncé clair (commencé en classe ?) | Énoncé peu clair |
| Varié | Répétitif, toujours la même chose le même jour |
| Corrigé | Non corrigé |
| Non coté | Coté |
| Assorti d’un délai | Au jour le jour |
| Apprend l’autonomie | Apprend la soumission aveugle |
| Amuse et éveille l’intérêt de l’enfant et de sa famille | Fatigue l’enfant et gêne sa famille |
| Réduit l’impact du milieu | Dévoile l’incapacité des parents |
| Résultat d’un choix éclairé (contrat) | Imposé unilatéralement |
| Éveille la curiosité | Manque d’intérêt |
| Compréhensible au niveau des consignes | Consignes incompréhensibles |
| Expression écrite avec certains mots imposés - anagrammes - mots croisés | Copie d’un texte qui sera dicté |
| Devoirs avec manipulations et significatifs (transposition à la maison de manipulations faites en classe) | Devoirs sans aucune manipulation, sans signification |
| Matière vue en classe | Matière non vue en classe |
| Réécrire avec ses propres mots la synthèse construite en classe - inventer un exercice qui applique la synthèse | Découvrir tout seul et apprendre par cœur une synthèse à la maison |
| Respect du prescrit légal en termes de délai, de durée, de la possibilité de le faire seul et du type de devoirs | Non-respect du prescrit légal |
| … | … |

## Besoins des enfants après16h

* **Besoins physiques :** besoin de courir, de bouger, de sauter, de profiter du plein air, besoin de se défouler, besoin de se reposer, besoin de pouvoir choisir sa posture physique,…
* **Besoins physiologiques :** besoin de manger, de boire, d’aller aux toilettes,…
* **Besoins affectifs et relationnels :** besoin d’être seul mais aussi d’être écouté, de parler, besoin d’affection, besoin d’être avec sa famille, besoin de ses parents …
* **Besoins intellectuels :** besoin de jouer, de pratiquer son hobby (sport, académie, lire…), besoin d’organiser son temps, besoin de ne rien faire…

**Pour aller plus loin :** *Référentiel psychopédagogique de l’ONE : Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : Viser la qualité* - sous la coordination de P. Camus et L. Marchal .Cet ouvrage a pour objectif de mettre à la disposition des lecteurs un ensemble de savoirs actuels jugés pertinents pour améliorer l'accueil de l'enfance.

Disponible aux sièges de l’ONE de chaque province et en pdf sur le site : **http://www.one.be/fileadmin/user\_upload/one\_brochures/brochures\_pros\_et\_benevoles/Accueil\_de\_l\_enfant/3\_12\_\_/ATL/Referentiel\_-\_texte\_complet.pdf**

## Des devoirs qui respectent les besoins et contextualisation

**« Entre gris clair et gris foncé, quand rien n’est jamais simple… »**

* **Aller au parc et décrire ce qu’on voit ou faire un dessin d’observation ;**

*Éléments de contextualisation :*

Les parents de Soraya travaillent beaucoup et rentrent tard. Une « nounou » s’occupe d’elle dès la sortie de l’école mais elle n’a pas le temps d’aller au parc : elle doit s’occuper de la lessive et du repassage sans parler du repas. Soraya n’est pas autorisée à sortir seule dans la rue.

Il n’y a pas de parc près de l’école ou de la maison de Tom. Il devrait prendre le bus pour s’y rendre mais il n’y a personne pour l’accompagner.

* **Faire une interview d’une personne de sa famille : poser les questions ;**

*Éléments de contextualisation :*

Dans la famille d’Éric, sa maman vit seule avec son fils. Quand Éric lui dit qu’il doit lui poser des questions, elle ne comprend pas ce qu’on lui veut et se sent attaquée, surveillée par l’école. Elle refuse de « subir un interrogatoire ».

Les parents de Lisa sont absents pour leur travail. Ils ne rentrent que dans quelques jours. Elle n’a pas envie d’interroger la baby-sitter. Il sera trop tard pour son devoir…

* **Compter combien il y a de pas sur une longueur de 100 m ;**

*Éléments de contextualisation :*

Carolina rentre avec le rang de l’école jusque chez elle. Elle compte ses pas avec beaucoup d’attention et note le résultat avec précision sur sa feuille de devoir. Pourtant, son institutrice la gronde lorsqu’elle rend son devoir en lui disant qu’elle a fait n’importe quoi… Carolina a noté qu’elle a fait 843 pas.

La maman de Samir vient le chercher en voiture à l’école parce qu’elle marche très difficilement. Comment parcourra-t-il 100 m dans leur appartement ?

* **Mesurer les dimensions d’une pièce de la maison ;**

*Éléments de contextualisation :*

David est tout excité en rentrant à la maison à l’idée de faire son devoir. À l’école, il a reçu un mètre en papier pour faire les mesures demandées en devoir. Il commence à mesurer, comme la petite bibliothèque le gène dans ses mesures, il veut la déplacer et… la renverse. Papa se fâche et le punit dans sa chambre.

Alex utilise le mètre pliant pour faire son devoir. Comme il y a des meubles devant les murs, il décide de ne pas mesurer par terre mais plus haut. Comment faire pour mesurer quand on est tout seul et que la pièce est plus grand que le mètre pliant ?

* **Écrire la recette du souper ;**

*Éléments de contextualisation :*

Après le souper, Héléna s’assied pour écrire la recette de ce qu’elle vient de manger. Comment écrit-on des « Kluski na parze » (boulettes de pain à la vapeur) ? Comment traduit-on « drożdże » en français ?

Victor a mangé au fast-food. Il sait que ce n’est pas bon pour sa santé. A l’école, son instituteur en a déjà souvent parlé avec lui... Il est gêné.

* **Dictée au choix par les parents ;**

*Éléments de contextualisation :*

C’est la grand-mère de Hasna qui s’occupe d’elle après l’école. Elle parle bien en Français mais n’arrive pas à le lire, c’est tellement différent de l’arabe !

Manon fait ses devoirs toute seule chez elle. Ses parents lui font confiance et la voisine est là s’il y a un problème. Une dictée, est-ce un problème ? Quand les parents rentreront, il faudra manger, se doucher et aller dormir.

* **Faire les courses après avoir écrit la liste des achats à faire et noter ensuite le prix des différents achats ;**

*Éléments de contextualisation :*

Pierre accompagne Maman faire les courses. Ils ont fait une liste de ce qu’il manquait à la maison. Mais, arrivés à la caisse, Maman n’a pas assez d’argent, c’est la fin du mois. Maman retire un à un des articles et vérifie le total jusqu’à ce qu’elle puisse payer. Pierre est embêté pour sa Maman, pour les « collations saines » qu’ils ont dû laisser, pour sa liste, il ne connaît pas les prix de ce qu’ils ont dû laisser au supermarché…

Juan a demandé à ses parents s’il pouvait faire une liste et aller au supermarché pour acheter ce qu’il fallait pour les repas. Ses parents lui ont répondu que ce n’était pas à lui de s’occuper de cela, que ce n’était pas la tâche d’un enfant et qu’il devrait plutôt s’occuper de ses devoirs.

* **Écrire ou dessiner sa « météo intérieure » ;**

*Éléments de contextualisation :*

Le papa d’Isabelle est bizarre pour le moment. Il reste à la maison toute la journée et, quand elle rentre de l’école, parfois il dort dans le salon, parfois, il boit de la bière devant la télé. Isabelle a un peu peur, elle ne sait pas bien ce qui se passe. Quand elle a posé des questions, maman a dit que ce n’était pas grave, que cela allait passer, qu’il ne fallait pas y penser… Elle y pense quand même et elle a vu maman pleurer. Peut-on écrire ça pour son devoir ?

Thierry rêve d’aller jouer au foot avec son papa au parc mais il n’ose pas lui demander. Son papa est très occupé, il a un travail très important et Thierry est fier de son papa. Son papa lui apporte plein de cadeaux de ses voyages mais il n’est pas souvent à la maison. Thierry est triste mais il n’ose pas le dire parce qu’il est quand même très fier de son papa et les copains de la classe trouvent que son papa est trop cool de lui offrir tellement de cadeaux…

* **Trouver une « surprise » à présenter à la classe le lendemain ;**

*Éléments de contextualisation :*

Nargis aime beaucoup la belle pierre que grand-mère garde soigneusement dans une petite boîte dans sa table de nuit. Celle-ci lui a raconté qu’elle était très précieuse et qu’elle préservait toute la famille du malheur. Nargis a décidé d’apporter cette pierre en classe pour demain et, sans demander, elle l’a mise dans son cartable. Malheureusement, grand-mère s’en est aperçue… Nargis a été traitée de voleuse et n’a pas pu aller à l’école.

Elvis a demandé à maman s’il pouvait apporter en classe la belle voiture miniature de la collection de son papa pour la surprise du lendemain. Après quelques recommandations, maman a accepté. Arrivé à l’école, Elvis se rend compte qu’il a perdu la précieuse voiture…

* **Concocter un menu équilibré sur base de photos d’aliments découpés dans les « toutes boites » publicitaires ;**

***Éléments de contextualisation :***

Dans le quartier de Kevin, il n’y a pas de toutes boîtes publicitaires. Ils ne reçoivent pas de publicités de grandes surfaces parce que leur quartier est considéré comme défavorisé.

Les parents d’Ines ont apposé un autocollant « no pub » sur la boîte aux lettres. Ils sont contre les publicités.

* **Regarder le JT ou journal et raconter un fait divers ;**

*Éléments de contextualisation :*

Les parents de Lissa regardent tous les soirs la télévision mais pas en français. Ils ne comprennent pas le français et Lissa n’ose pas leur dire que c’est pour son devoir…

Les parents de Kévin estiment qu’il est trop jeune pour regarder le journal télévisé, qu’il y a trop de violence. Quant au journal papier qui arrive à la maison, il est en anglais et plein de colonnes de chiffres, Bryan ne comprend rien.

* **Mascotte de la classe prise le WE à la maison : raconter ce qui a été vécu le WE (photos)**

***Éléments de contextualisation :***

Ophélie accueille la mascotte de la classe ce WE. Elle va avec sa maman à Paris pour une foire. Elle montre tout à la mascotte. Ce fut un WE très fatigant. Ophélie s’endort dans le train et… se réveille dans son lit à la maison, lundi matin, sans la mascotte. Sans doute est-elle restée dans le train… La maman d’Ophélie est venue cet après-midi en classe pour apporter une nouvelle mascotte mais… où sont tous les souvenirs ?

C’est au tour de Michaël d’accueillir la mascotte de la classe. Ça tombe bien, c’est justement son anniversaire. Pourtant, tout ne se déroule pas comme prévu. Une dispute a éclaté entre ses parents. Les assiettes ont commencé à voler avant même que le gâteau d’anniversaire ne soit découpé. Michaël a alors mis la mascotte dans un petit sac avec un doudou et un biscuit. Il l’a ensuite déposé au fond de la boite aux lettres pour qu’elle ne soit pas effrayée et n’entende pas les cris. Lundi matin, Michaël ne sait pas très bien quoi raconter aux copains de la classe ;

* **Faire une partie de « des chiffres et des lettres » ;**

*Éléments de contextualisation :*

Gül explique à ses parents que pour son devoir, elle doit jouer au jeu « des chiffres et des lettres » avec eux. Mais papa dit que ce n’est pas lui qui doit faire des devoirs et maman n’a pas le temps. Son petit frère n’a que 4 ans, il n’est pas assez grand.

Le papa de Stefan n’a pas voulu jouer au jeu « des chiffres et des lettres ». Il a dit qu’il n’aimait pas ce jeu télévisé. Il a expliqué à Stefan les règles d’un jeu qu’il dit plus intéressant. Que dira Stefan en classe demain ?

* **Faire des crêpes et noter la recette avec les quantités (proportionnalité) à l’impératif.**

*Éléments de contextualisation :*

Quand Florent a dit à sa maman qu’il l’avait attendue pour faire son devoir, maman n’a pas eu l’air contenet. Elle lui a dit qu’il n’y avait plus d’œufs et qu’elle dirait à la baby-sitter d’en faire pour son goûter demain.

Quand l’instituteur a lu la recette de Sara, il s’est fâché et a dit qu’elle avait écrit n’importe quoi. Pourtant maman met de l’eau pour faire les crêpes et elle fait bien des petites boules comme des abricots qu’elle aplatit avec les mains en mettant un peu d’huile, même qu’ensuite elle les plie en quatre…

## Exemples de caricatures réalisées par des étudiant-e-s

|  |
| --- |
|  |

*« C’est un enfant à son bureau. Il a une pile de devoirs qui lui tombe dessus, tellement il en a. On voit que c’est la nuit et qu’il n’a pas fini. »*

Rendez les devoirs attrayants.

Prévoir un temps pendant les heures d’école pour faire les devoirs !

Un peu de devoirs tous les jours,

du bonheur pour toujours.

Et si on appelait ça des « vouloirs » plutôt que des « devoirs »

Et si on appelait ça des « vouloirs » plutôt que des « devoirs »

## Questionnaire aux élèves de classes de stage

Ton prénom : ……………… Ton âge : …………………..

**ÀTON AVIS….**

1. A quoi servent les devoirs et les leçons ? Pourquoi les élèves doivent-ils faire des devoirs et des leçons?

|  |
| --- |
| ……………………………………………………………………………………………………………………………………………….  ………………………………………………………………………………………………………………………..……………………….  …………………………………………………………………………………………………………………………..…………………….  ………………………………………………………………………………………………………………………….……………………. |

1. Que penses-tu de la quantité de devoirs et leçons que tu as ? Trop ou trop peu ? Pourquoi ?

|  |
| --- |
| …………………………………………………………………………………………………………………………………………….….  ……………………………………………………………………………………………………………………………………………….  ……………………………………………………………………………………………………………………………………………….  ……………………………………………………………………………………………………………………..……………………….  …………………………………………………………………………………………………………………………..…………………. |

1. Si tu n’avais pas de devoirs ou leçons, que ferais-tu en rentrant de l’école ?

|  |
| --- |
| …………………………………………………………………………………………………………………………………..………….….  …………………………………………………………………………………………………………………………………………..…….  …………………………………………………………………………………………………………………………………………..…….  …………………………………………………………………………………………………………………………………..………………  …………………………………………………………………………………………………………………………………..……………… |

1. Qui t’aide si tu ne comprends pas ?

|  |
| --- |
| …………………………………………………………………………………………………………………………………..………………  …………………………………………………………………………………………………………………………………..………………  …………………………………………………………………………………………………………………………………..………………  ………………………………………………………………………………………………………………………………………………….. |

Un tout grand merci !

1. Ces excès n’existent pas partout ni partout avec la même acuité, des écoles sont en effet très attentives en la matière : raison de plus pour combattre ces excès. [↑](#footnote-ref-1)
2. Des pratiques de travaux à domicile dès la maternelle ont été constatées et dénoncées. [↑](#footnote-ref-2)
3. Il s’agit, dans ce cas, d’apprentissages à réaliser à domicile alors qu’ils n’ont pas été suffisamment construits et consolidés en classe. [↑](#footnote-ref-3)
4. Inégalités encore renforcées quand le travail à domicile fait l’objet d’une cotation directe ou indirecte. [↑](#footnote-ref-4)
5. Ceci est plus particulièrement évoqué au point 2 ci-après. [↑](#footnote-ref-5)
6. **Les limites** fixées s’entendent en effet pour chaque enfant considéré individuellement – aucun enfant ne pourra dès lors être sanctionné si, au terme des durées maximales visées, il n’est pas, malgré son investissement réel, en mesure de remettre un travail achevé - et non comme une moyenne prenant en compte le temps mis par l’ensemble des élèves d’une même classe. [↑](#footnote-ref-6)
7. La circulaire numéro 23 du 10 octobre 2000 a rappelé combien le rapport d’activités, loin de constituer un document administratif supplémentaire, s’inscrivait au contraire dans une procédure d’évaluation participative, tant au plan local qu’à l’échelle de la Communauté française. [↑](#footnote-ref-7)
8. Il s’agit donc du rapport à rentrer avant le 31 décembre 2002. Les années suivantes, cet aspect ne devra être évoqué dans le rapport d’activités que dans le cas où des évolutions importantes en matière de travaux à domicile auraient été mises en œuvre. [↑](#footnote-ref-8)